



## Ma fille et sa reconnaissance

Par **vickeyyelse\_old**, le **13/07/2007** à **15:56**

bonjour

voila mon probleme:

il y a 6 ans j'ai fait la connaissance d'un jeuhomme avec qui ma relation n'a pas durée lorsque j'ai appris qu'il était en couple. il s'est porté garant pour mon ancien appart et avons repris contact a la suite d'un délica moment pour moi car j'avais des loyers en retard. il m'a appris sa rupture récente et de fil en aiguille nous nous sommes remis ensemble. entre temps il avait eut une fille de son coté et moi aussi du mien. apres 3 mois nous avons décider de prendre une maison ensemble et avons bien discuter mariage. j'ai accepté de l'epouser mais ça n'a pas eu lieu. en mai nous etions en menage et en juin avec un comme un accord il décide sans pression mais apres en avoir discuter mutuellement de reconnaitre ma fille agée a l'epoque de 1an et demi.

j'ai trouver ça féérique sachant que le géniteur de ma fille m'avai tourné le dos dès le début de ma grossesse. enfin suite à cette reconnaissance des problemes avec son ex et sa vraie fille génétique son survenus et nous avons du quitter le domicile car cela fesait 2 mois qu'il ne subvenait plus a nos besoins et personne des assistantes sociales ne pouvaient nous venir en aide tant qu'il ne quittais pas le logement. chose qu'il a refusé catégoriquement de faire. je me suis donc retrouvée en Novembre a la rue avec mes 2 filles car il y en avait une de 7ans aussi et il m'a fallu 9 mois pour pouvoir refaire surface et trouver un logement. enfin bref il m'attaque aujourd'hui pour renoncer a sa reconnaissance qui n'aurait jamais du avoir lieu je le reconnais avec le recul. etant à 700km de chez lui maintenant je n'ai pu me rendre au tribunal et son avocat m'a descendu en fleche en demandant 1500euros de l'article 700 ( que je ne sais pas a quoi ça correspond)

et veut me condamner aux entiers dépens. comment faire???

j'ai écrit au juge en lui expliquant ma situation et la verité car lui a dit que je l'avais obliger sous la menace de reconnaitre ma fille et qu'il n'avait fait ma connaissance qu'en 2003 alors que j'ai fournis un justificatif au juge qui prouve qu'il a menti et qu'il me connais bien depuis 2001 et que toutes ses décisions il ne les a pas prises a l'aveuglette car il me connaissait deja.

je vous demande de m'aider et m'eclairer sur ce qu'il va se passer car le juge rend son verdict  
le 6nov2007  
merci d'avoir passer du temps a ecouter mon histoire